

**Extrait du Registre des
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juillet 2009

Le vingt sept juillet deux mil neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, MABIRE Daniel, LECONTE Alain, CAILLOT Sylvie, POULAIN Thérèse, FEUARDANT Guy, TARDIF Philippe, POULAIN Jérôme, VIVIEN Janine, DROUET Yves-Marie.

Absent excusés: JOUANNE Christophe (a donné procuration à LECHEVALIER Alain),
MABIRE Edouard (a donné procuration à SONILHAC Michèle).

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ Approbation des comptes rendus de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Informations du Maire :

- =====
- Divers :
 - Maîtrise d'œuvre PLU par DDE,
 - Effacement des Réseaux « le Bourg 2^{ème} tranche »,
 - Transfert de la compétence « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » à la CCCI refusé par Sous-Préfecture,
 - Don de 250 € à la commune pour enlèvement de terre végétale,
 - Visite des Madelinots et St Pierre et Miquelonais.

⇒ Aménagement du Bourg – Validation choix des entreprises :

=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de sa réunion en Mairie ce jour, la commission d'appel d'offres a examiné les offres reçues pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre-bourg :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les propositions de la commission d'appel d'offres, soit :

Lot n° 1 : (Voirie, Réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales) : Entreprise EUROVIA de Périers, pour un montant de 372 540 euros HT (variantes 1 et 2) sous réserve d'acceptation technique et financière de la variante 1.

APPROUVE le devis précité,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

Lot n° 2 : (Paysage et Maçonnerie) : En attente de compléments d'informations demandés aux entreprises, le Conseil reporte sa décision.

⇒ **Convention SAVELLI – Terrains centre-bourg :**

=====

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2009 se rapportant aux bornages des terrains situés dans le centre-bourg cadastrés B 939, B 941, B 942, B 393 et B 395, et présente au Conseil la proposition de bornage relative à cette affaire demandée auprès de la SCP SAVELLI.

Le Conseil, après en avoir étudié la proposition d'honoraires et après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis précité pour la somme de 3 115 euros HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention à intervenir et les pièces afférentes à ce dossier.

⇒ **Emprunt – Acquisition Foncière habitation MELLET :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'afin de réaliser l'acquisition foncière de l'habitation MELLET dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, il y a lieu de contracter un emprunt de 80 000 €.

Il présente au Conseil les différentes propositions reçues des établissements bancaires contactés.

Le Conseil Municipal, considérant que la proposition établie par le Crédit Agricole est la plus avantageuse, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} :

Pour financer l'acquisition de l'habitation MELLET dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la commune des Moitiers d'Allonne décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 80 000 euros,
- Prêt annuité réduite,
- Amortissement : constant,
- Taux : 3.28 %,
- Durée : 10 ans,
- Périodicité : annuelle,
- Commission d'engagement : 100 €

Article 2^{ème} :

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursement des fonds dudit prêt,

Article 3^{ème} :

La commune des Moitiers d'Allonne décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

⇒ **CCCI (Intercom) Modification des statuts – Compétence entretien des rivières :**

=====

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 16 juin 2009, le Conseil Communautaire de la Côte des Isles a majoritairement décidé de modifier ses statuts afin de globaliser la compétence entretien des cours d'eau, soit :

- l'intégralité des cours d'eau des bassins versants de la Côte des Isles,
- les tronçons de rivières du bassin versant de la Douve, situés sur les communes de Fierville les Mines, St Maurice en Cotentin, St Pierre d'Arthéglise, Sénoville et Sortosville en Beaumont.

Après que chacun ait pu obtenir les précisions voulues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide d'approuver la modification de statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

⇒ **Mille Club - Diagnostics acoustique et thermique, Etude des devis :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis reçus en Mairie se rapportant aux diagnostics acoustique et thermique pour des travaux à réaliser au Mille club.

Le Conseil, après avoir obtenu toutes les précisions désirées,

DECIDE de retenir les propositions suivantes de l'entreprise BET dB-Therm d'Agneaux :

- Mission Diagnostic Acoustique pour un montant de 950.00 euros HT,
- Mission Diagnostic Thermique pour un montant de 300.00 euros HT.

CHARGE Mr le Maire de signer les pièces afférentes à cette affaire.

⇒ **Questions diverses :**

=====

- Lavoir à curer et remettre les vannes au Hameau Daumaille,
- Columbarium,
- Congés de la Secrétaire de Mairie du 03 au 24 août 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante minutes.

Affichage : 22.07.09 - Convocation 22.07.09

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 15.

Pour Copie conforme
Aux Moitiers d'Allonne, le 28 juillet 2009
Le Maire